
Candidats de minorités visibles à l'élection fédérale de 2004

par Jerome H. Black et Bruce M. Hicks

Le présent article compare le nombre de candidats de minorités visibles à l'élection fédérale de 2004 avec celui des trois élections précédentes. Il examine également certains des facteurs qui encouragent ou découragent la participation des membres des minorités visibles à la politique électorale. Enfin, il se penche sur la situation de chaque parti politique et avance qu'en dépit du nombre accru de membres de minorités visibles mis en candidature, la tendance ne s'est pas encore traduite par une augmentation notable des élus issus de ces groupes.

Les études portant sur les profils de représentation des minorités ethnoraciales parmi les élus, et particulièrement les députés fédéraux, sont progressivement en hausse, mais le nombre de travaux entrepris sur les candidats membres de minorités visibles est comparativement plus modeste¹. Il s'agit là d'un état de choses malencontreux, parce que la poursuite d'une charge publique constitue, en soi, une dimension importante de l'engagement qui permettrait de présenter les membres des minorités comme des acteurs politiques d'élite. Plus clairement, le fait d'axer la recherche sur les candidats permet de déterminer si la rareté des représentants de minorités visibles à la Chambre des communes peut être liée, en partie du moins, à leur absence relative dans les rangs de ceux qui se présentent à une élection à titre de candidats parlementaires.

La sous-représentation des minorités visibles au Parlement est particulièrement bien documentée pour les élections qui ont eu lieu entre 1993 et 2000. La section a) du tableau 1 présente les chiffres pertinents pour ces élections récentes et propose une mise à jour pour l'élection de 2004². Dans l'ensemble, la tendance est à la croissance générale du nombre et du pourcentage des candidats de minorités visibles élus à la

Chambre, quoique ces augmentations se soient avérées relativement modestes, voire instables, si on tient compte de l'élection de l'an 2000 où le nombre des élus était inférieur à celui de 1997 (une réduction de 19 à 17 élus). L'élection de 2004 a rétabli la tendance à la hausse et un nombre record de 22 candidats de minorités visibles ont obtenu un siège au Parlement. En même temps, ces hommes et ces femmes ne représentaient que 7,1 % du nombre total de députés, de sorte que l'élection continuait à refléter un important déficit de représentation, particulièrement évident si l'on tient compte du poids démographique croissant des minorités visibles dans la population canadienne en général.

À partir de la première ligne du tableau, qui fournit la proportion estimative – fondée sur le recensement – du groupe des minorités visibles au moment de chaque élection générale, nous pouvons calculer un coefficient de « proportionnalité » en prenant ce pourcentage comme dénominateur et en divisant le pourcentage de députés correspondant. Un coefficient de 1 indiquerait que la part des sièges de la Chambre des communes occupée par des minorités visibles est entièrement proportionnelle à leur présence dans la population. Cependant, comme on peut le constater, la fraction se situe sous la barre du 0,5, ce qui indique qu'on est à peine à la moitié du chemin qui mène à l'élimination de la sous-représentation des minorités visibles.

La stagnation des 11 dernières années est plus frappante encore; les deux coefficients correspondant à la période sont pratiquement les mêmes, 0,47 pour 1993, 0,48 pour 2004. En bref, même s'il est vrai qu'un plus grand nombre de députés

Jerome H. Black est professeur agrégé en sciences politiques à l'Université McGill. Bruce M. Hicks, ancien rédacteur en chef du répertoire gouvernemental du Financial Post, poursuit des recherches doctorales à l'Université de Montréal.

Tableau 1 : Députés et candidats de minorités visibles, 1993-2004

	1993	1997	2000	2004
Proportion des minorités visibles dans la population	9,4	11,2	13,4	14,9
a) Députés				
Nombre	13	19	17	22
Pourcentage	4,4	6,3	5,6	7,1
Coefficient de proportionnalité	0,47	0,56	0,42	0,48
b) Candidats				
Pourcentage	4,1 ^a 3,5 ^b	4,1 ^a	4,7 ^a	8,3 9,3 ^c
Coefficient de proportionnalité	0,44 0,37	0,37	0,35	0,56 0,62

Voici la liste des partis dont on a tenu compte pour les données sur les candidats de 1993, 1997 et 2000 : Bloc Québécois, Parti libéral, Parti progressiste-conservateur, NPD et Parti réformiste/Alliance canadienne. En 2004, on retrouvait les partis suivants : Bloc Québécois, Parti conservateur, Parti libéral, NPD et Parti vert (sauf exclusion expresse).

a – Tossutti et Najem, « Minorities and Elections in Canada's Fourth Party System », *Études ethniques du Canada*, 2002.

b – Black, « Entering the Political Elite in Canada: The Case of Minority Women as Parliamentary Candidates and MPs », *La Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 2000.

c – Parti vert exclu.

issus des minorités visibles ont été élus en 2004, l'augmentation du nombre total n'a fait que suivre celle de la population au même rythme modeste.

La section b) du tableau 1 indique qu'il existe un lien plausible entre le nombre de candidats et de députés de minorités visibles. Le tableau illustre le pourcentage estimatif des candidats de minorités visibles qui se sont présentés à chacune des quatre élections pour les principaux partis. Les données révèlent une tendance générale et une tendance particulière. La tendance la plus large est que les minorités visibles sont également sous-représentées parmi le bassin de candidats. Des recherches antérieures, portant sur les trois élections de 1993 à 2000, ont démontré que les minorités visibles ne représentent que 4 à 5 % de toutes les personnes qui briguent un siège parlementaire. De plus, les ratios des candidats à la population – ou coefficients de proportionnalité –, qui sont fondés sur les mêmes repères du recensement et présentés à la ligne suivante, se situent généralement en dessous de 0,40 pour ces trois élections. Une tendance plus particulière se dessine toutefois dans les données : 108 candidats issus de minorités visibles se sont présentés à l'élection de 2004, soit 8,3 % de tous les candidats qui se présentaient pour les grands partis, y compris le Parti vert, ce qui constitue un taux de participation jamais vu auparavant. Si on élimine le Parti vert du calcul, décision qui a été prise dans les études antérieures, le pourcentage grimpe à 9,3 %. Même si on tient compte de cette hausse, la consultation électorale de 2004 s'inscrit toujours dans la tendance à la sous-représentation des minorités visibles parmi les candidats. Cela dit, l'augmentation du coefficient de proportionnalité, qui

atteint 0,62, ne peut être passée sous silence. En bref, l'examen du nombre de candidats révèle des faits qui établissent un lien entre la présence limitée des minorités visibles à la Chambre des communes et le nombre relativement moindre de candidats de ce groupe à un siège parlementaire. Il indique, en outre, un léger sommet en 2004.

Cela porte à penser que, pour bien comprendre l'évolution de la situation des membres de minorités visibles comme candidats à des élections, il faut reconnaître la persistance des obstacles auxquels ils se heurtent ainsi que les facteurs qui peuvent atténuer ou neutraliser ces contraintes à long terme. Quant aux théories explicatives de la sous-représentation traditionnelle des membres de minorités visibles, l'une des plus populaires met l'accent sur le fait qu'ils sont de nouveaux venus au Canada et dans la politique canadienne³ et que, contrairement aux colons européens établis de plus longue date au pays, ils ne sont pas encore sortis de la période d'ajustement et de transition qui s'impose avant toute action politique. L'hypothèse de base est qu'avec le temps, les membres des minorités visibles acquerront les ressources, l'intérêt et l'ambition qu'il faut avoir pour relever les défis de la politique et profiter des débouchés qu'elle ouvre.

La durée du séjour au pays n'exclut pas la pertinence d'autres explications, qui sont, de toute façon, probablement plus déterminantes⁴. Parmi les explications les plus marquantes, on peut citer le rôle que jouent les partis locaux comme gardiens du processus de recrutement des candidats. Les gestes qu'ils posent ou omettent de poser peuvent exercer une influence déterminante sur la capacité des membres des minorités visibles de se faire désigner comme candidats. Par exemple,

certaines agents locaux, indifférents au besoin de changement, peuvent simplement perpétuer des pratiques qui ont pour effet concomitant d'exclure de nouveaux éléments. Les minorités visibles se plaignent depuis longtemps de la façon dont les partis, dans les circonscriptions, se fient à des réseaux de recrutement et à des contacts qui n'atteignent pas leurs collectivités, ni les milieux où ils sont les plus actifs. Il se peut également que les représentants locaux, par souci de préserver leur mainmise sur le pouvoir et de limiter la compétition visant à obtenir des candidats valables, soient animés de pulsions protectionnistes et défensives. Les personnes qui détiennent un poste en vue dans la hiérarchie des partis locaux peuvent également ériger des barrières, du simple fait qu'elles arborent des attitudes racistes et ne peuvent supporter l'idée de voir les membres des minorités visibles comme porte-drapeaux du parti. Il se peut également que ces personnes, tout en n'ayant pas nécessairement de préjugés, croient que certains Canadiens hésiteraient à voter pour des candidats qui ne sont pas de race blanche⁵. Elles pourraient également concentrer, de façon disproportionnée, la présentation de candidats de minorités visibles dans des circonscriptions électoralement moins attirantes. La pratique de certains partis qui visent à mettre les députés sortants à l'abri d'une remise en candidature a également été reconnue comme un obstacle. Qu'il s'agisse d'une norme acceptée par certains partis ou de la conséquence de directives nationales, le résultat est identique : l'accès aux candidatures qui présentent les meilleures perspectives électorales est bloqué. Enfin, des ressources financières insuffisantes et une couverture médiatique teintée de préjugés ont également été mentionnées comme obstacles à l'accession des minorités.

L'examen des écueils ne permet pas de faire le tour de la question. Il y a aussi des facteurs qui peuvent faciliter les candidatures de minorités visibles ou contribuer à miner ou à neutraliser une partie des effets négatifs qui viennent d'être cités. Peut-être ces facteurs ont-ils, depuis peu, un poids accru qui pourrait expliquer, en partie, le plus grand nombre de mises en candidature.

Pour commencer, on peut citer la mobilisation ethnique, qui est une réalité. Les minorités peuvent se servir de leurs origines à leur avantage et se faire choisir comme candidats en s'appuyant sur leurs relations sociales et sur les votes

d'adhésion de leur groupe ethnique. Naturellement, certains partis locaux peuvent encourager les candidats de groupes minoritaires à présenter leur candidature parce qu'ils perçoivent que cela peut leur procurer un avantage électoral, surtout dans les circonscriptions où les minorités sont bien représentées. Des considérations stratégiques similaires sont susceptibles de se manifester chez les dirigeants des partis politiques. Même si le processus de sélection des candidats reste, la plupart du temps, entre les mains des représentants locaux des partis dans les circonscriptions, on s'attend à ce que les représentants des partis régionaux et nationaux tentent d'influencer le processus s'ils croient que leur intervention pourrait comporter certains avantages électoraux. Il se peut qu'ils déploient des efforts sporadiques pour influencer sur la sélection des candidats de minorités visibles dans des secteurs particuliers, sans toutefois perdre de vue les préoccupations électorales de plus grande portée, ni l'image que véhicule l'équipe complète de candidats. La présence d'un nombre significatif de candidats de minorités visibles pourrait envoyer aux électeurs un message clair sur la volonté d'intégration du parti.

Le fait qu'un grand nombre des électeurs font eux-mêmes partie de ces minorités visibles et peuvent être fortement influencés par les efforts que déploient les partis à cet égard n'est pas à négliger. Même si leur nombre n'a guère varié et s'ils sont restés relativement concentrés (dans des milieux urbains) pendant des années, l'absorption beaucoup plus importante d'immigrants au cours des 10 à 15 dernières années a considérablement rehaussé leur nombre et, par conséquent, leur poids politique. Par exemple, entre 1991 et 1997, presque un million d'immigrants sont arrivés au Canada, dont la grande majorité sont issus de minorités visibles et – réalité qui n'est pas non plus sans importance – la plupart d'entre eux ont obtenu la citoyenneté canadienne.

On peut avoir une bonne idée du poids politique qu'ont eu les électeurs des minorités visibles à l'élection de 2004 en examinant les données du recensement portant sur la diversité des circonscriptions. Les données du recensement de 2001 indiquent que les minorités visibles représentaient une fraction substantielle de la population dans un nombre important de circonscriptions. En particulier, dans 40 (13 %) des 308 circonscriptions existant en 2004, les minorités visibles

Tableau 2 : Candidats de minorités visibles selon la diversité des circonscriptions, 2004

Pourcentage des minorités visibles dans la population des circonscriptions	0 à 10	11 à 20	21 à 30	Plus de 31	(N)
Candidats de minorités visibles (%)	28	14	15	44	(108)
Candidats non issus de minorités visibles (%)	70	12	8	10	(1145)

Les pourcentages ont été calculés par rangée. Il se peut que leurs sommes cumulatives n'atteignent pas 100, parce qu'elles ont été arrondies.

représentaient au moins 31 % de la population totale; dans 27 autres circonscriptions (8,8 %), elles représentaient entre 21 et 30 % de la population; dans 38 autres (12,3 %), entre 11 et 20 %. Il est difficile de s'imaginer que ces réalités démographiques et électorales pourraient passer inaperçues et ne pas être prises en considération par les partis; la stratégie qui semble la plus évidente simple ici consiste, pour les partis, à présenter leurs candidats de minorités visibles dans des circonscriptions caractérisées par la diversité.

Ce qu'il faut savoir, c'est si les partis ont déployé de plus grands efforts à cet égard en 2004, puisque les études sur les élections précédentes ont montré une tendance notable de la part des candidats de minorités visibles à se présenter dans des circonscriptions plus hétérogènes⁶. Le tableau 2 confirme ces tendances et donne à penser qu'elle s'est renforcée en 2004. Parmi les candidats de minorités visibles, un fort contingent, 44 %, s'est présenté à l'élection dans des circonscriptions où les minorités visibles représentaient 31 % ou plus de la population. Au contraire, parmi les candidats non issus de minorités visibles, seulement 10 % se sont présentés dans des circonscriptions caractérisées par la même concentration de membres des minorités visibles – une différence considérable de 34 points. Si l'on ajoute à ces pourcentages ceux qui sont associés aux circonscriptions où les minorités raciales représentent une fraction substantielle de la population, de 21 à 31 %, le fossé se creuse davantage : 59 % au lieu de 18 %. Des résultats équivalents (non illustrés) ont été obtenus en appliquant d'autres mesures de la diversité, telles que le pourcentage de la population d'origine étrangère ou dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français – ce qui n'est pas surprenant, compte tenu du chevauchement manifeste des indicateurs. Enfin, les données (non illustrées dans les tableaux) indiquent que la corrélation entre la mise en candidature de membres de minorités visibles et la diversité des circonscriptions est très robuste et vaut pour tous les partis. Par exemple, la réutilisation de la composition des minorités visibles comme indicateur de la diversité des circonscriptions a permis d'établir que le Bloc Québécois, le Parti conservateur et le Parti vert ont désigné 60 % de leurs candidats de minorités visibles dans des circonscriptions où ces minorités représentent au moins 21 % de la population, alors que les chiffres sont notablement plus bas pour ce qui est de leurs candidats non issus de minorités visibles (9, 16 et 19 % respectivement). L'écart n'est pas beaucoup plus petit chez les libéraux (54 % par rapport à 20 %) ni au NPD (55 % par rapport à 18 %).

Le tableau 3 présente la relation plus fondamentale entre les candidats issus de minorités visibles et les partis. Il illustre le nombre et le pourcentage de représentants des minorités visibles qui ont brigué les suffrages sous la bannière de chacun des grands partis en 2004. D'une part, les chiffres révèlent une même tendance à la sous-représentation, puisqu'aucun des partis n'a mis en candidature des membres de minorités visibles dans une proportion qui correspond à la

Tableau 3 : Candidats de minorités visibles par parti, 2004

	BQ	Cons.	Vert	Lib.	NPD
Nombre	5	33	15	26	29
Pourcentage	6,7	10,7	4,9	8,4	9,4

place de ces minorités au sein de la population (14,9 %). D'autre part, il y a une modeste variation d'un parti à l'autre et il s'avère que l'équipe de candidats du Parti conservateur récemment créé comptait le pourcentage le plus élevé de candidats de minorités visibles. Sur 308 candidats, 33 (10,7 %) étaient issus de minorités visibles. C'est juste au-dessus du NPD, avec 29 candidats de minorités visibles (9,4 %), et le Parti libéral, avec 26 (8,4 %); la représentativité décline ensuite avec le Bloc (6,7 %) et le Parti vert (4,9 %).

Ce qui rend ces chiffres particulièrement intéressants, c'est le fait que le Parti conservateur a ostensiblement évité des mesures de recrutement qui donneraient officiellement un traitement préférentiel aux groupes sous-représentés. En tant que partis populistes, le Parti réformiste, puis l'Alliance, avaient obstinément refusé d'établir des organismes multiculturels ou féminins au sein du parti, et les conservateurs d'avant la fusion ont suivi le mouvement. Au contraire, le Parti libéral et le NPD ont mis en place des structures officielles pour représenter de tels groupes au sein du parti et les deux, mais particulièrement le NPD, ont pris certaines mesures proactives pour recruter des candidats issus de minorités⁷.

Il n'en est pas moins vrai qu'avant l'élection de 2004, le Parti conservateur avait institué certains mécanismes officieux pour joindre les groupes minoritaires. Mentionnons notamment l'établissement de ce qu'on a appelé un « comité de rapprochement » ainsi que le recours aux contacts personnels de certains députés conservateurs issus de minorités visibles. Il est fort probable que certaines de ces activités aient mené au recrutement d'un nombre appréciable de candidats membres de ces minorités. En outre, tous les partis, y compris le Parti conservateur, se fient aux comités de recherche pour recruter leurs candidats et il est tout à fait vraisemblable qu'un certain nombre de comités conservateurs, agissant de leur propre chef à la recherche de « la meilleure personne » (c'est ainsi sans doute que le Parti aurait qualifié l'initiative), ont pu décider de promouvoir des candidats de minorités visibles.

De plus, le nouveau Parti conservateur était particulièrement motivé à se montrer plus accueillant envers les minorités. Tout d'abord, il devait faire face au legs peu enviable de son élément « Réforme/Alliance », à savoir la perception largement répandue que ces partis, le Parti réformiste en particulier, étaient indifférents sinon opposés aux préoccupations des minorités. Même si les politiques et la plate-forme électorale

Tableau 4 : Candidats des minorités visibles et non issus des minorités visibles qui ne siégeaient pas, selon l'avantage concurrentiel des partis, 2004

	Ampleur de la perte en 2000			Ampleur du gain en 2000			(N)
	21+	11-20	0-10	0-10	11-20	21+	
Bloc Québécois							
Candidats des MV (%)	60	20	20	—	—	—	(5)
Candidats non issus des MV (%)	38	7	29	12	12	2	(42)
Parti conservateur							
Candidats des MV (%)	59	7	14	10	—	10	(29)
Candidats non issus des MV (%)	50	12	14	12	4	8	(214)
Parti libéral							
Candidats MV (%)	61	—	11	6	6	17	(18)
Candidats non issus des MV (%)	46	17	17	7	5	8	(144)
NPD							
Candidats des MV (%)	93	3	3	—	—	—	(29)
Candidats non issus des MV (%)	95	3	2	—	—	—	(244)

Les pourcentages ont été calculés par rangée. Il se peut que leurs sommes cumulatives n'atteignent pas 100, parce qu'elles ont été arrondies.

du Parti réformiste n'étaient pas explicitement anti-minorités, cette perception était véhiculée par certains des membres les plus influents du parti et renforcée par l'opposition de celui-ci à des programmes tels que le multiculturalisme⁸. Le parti a commencé à être sensible aux accusations de racisme bien avant 2004 et, au fil du temps, le Parti réformiste et l'Alliance ont mis graduellement en candidature (et fait élire) un plus grand nombre de représentants des minorités visibles, une augmentation qui restait toutefois modeste⁹. La nécessité d'être encore plus accueillant envers les minorités visibles est devenue une urgence dans la logique qui a mené à l'unification de l'Alliance et du Parti progressiste-conservateur – fusion qui semblait singulièrement axée sur l'obtention du pouvoir. Cela a mis au premier rang des priorités l'atteinte d'objectifs électoraux clés, l'un des plus importants étant de réaliser une percée importante en Ontario, province qui est particulièrement bien représentée au Parlement et qui compte des zones urbaines (et multiculturelles).

Néanmoins, même si, dans l'ensemble, les partis ont réussi à proposer la candidature d'un nombre record de candidats de minorités visibles, cela ne signifiait pas en soi que l'engagement était indéfectible. C'est une chose d'inclure strictement pour la forme, au sein d'une équipe de candidats, un nombre notable d'hommes et de femmes pouvant être utiles au parti. C'en est une tout autre de présenter des candidats dans des circonscriptions où ils ont, dans les faits, des chances raisonnables de gagner.

Si l'on veut examiner la nature de l'engagement pris par les partis, on peut comparer l'avantage concurrentiel des circonscriptions où se présentaient des représentants des minorités visibles avec celui des circonscriptions où les candidats ne faisaient pas partie de ce groupe¹⁰. Cela peut se faire aisément, selon la pratique courante, en se fondant sur les résultats de l'élection précédente de 2000 pour établir les perspectives de chacun des partis en 2004. Un certain nombre d'obstacles mineurs ont toutefois dû être aplanis. Premièrement, il fallait tenir compte du redécoupage de la carte électorale et de l'augmentation du nombre de sièges, passé de 301 à 308, mais ces difficultés ont été facilement résolues grâce aux « résultats transposés » produits par Élections Canada (« mappage » des résultats de 2000 sur les 308 circonscriptions de la nouvelle carte électorale). Deuxièmement, il était indispensable de prendre en compte les changements survenus dans le système des partis entre 2000 et 2004 en raison de la fusion de l'Alliance et du Parti progressiste-conservateur. Pour résoudre la question, on a additionné les votes des deux partis pour pouvoir évaluer la situation concurrentielle du nouveau Parti conservateur avant l'élection de 2004. Il est admis que cette interprétation est quelque peu généreuse, puisque le nouveau parti n'a même pas réussi à s'approcher du total combiné des voix récoltées par ses prédécesseurs quatre ans auparavant. Par ailleurs, cette méthode a l'avantage d'être simple, particulièrement en l'absence de toute autre méthode acceptable. Dernière mise en garde : seuls les candidats qui

n'avaient pas déjà de siège ont été inclus dans la comparaison des avantages concurrentiels. Cela renforce considérablement la convergence : après tout, ce qui est vraiment en jeu ici, c'est le degré de détermination à recruter de nouveaux candidats comme stratégie possible de repositionnement pour l'élection de 2004.

Selon le tableau 4, les chiffres permettent d'avancer que l'engagement envers la mise en candidature de membres de minorités visibles n'a pas seulement été un geste symbolique. Même s'il est vrai que les candidats de minorités visibles ont généralement été désignés dans des circonscriptions où la victoire était la plus douteuse – il s'agit de celles où les partis ont perdu par 21 points ou plus en 2000 –, à l'autre extrémité de l'échelle ils étaient tout aussi susceptibles que les candidats non issus de minorités visibles de se présenter dans des circonscriptions « gagnables ». Les circonscriptions « gagnables » comprenaient, comme on peut le voir, celles où les partis des candidats avaient gagné lors de l'élection précédente (et par des marges différentes), mais aussi celles où l'élection précédente avait été perdue par une marge de 10 % ou moins.

Dans le cas du Parti libéral, les candidats de minorités visibles ont été, en réalité, plus susceptibles que les autres candidats de se présenter dans des circonscriptions où le parti s'était imposé à l'élection précédente (29 % par rapport à 20 %) – et leur avantage concurrentiel a été, en réalité, le plus marqué (17 % par rapport à 8 %) pour les circonscriptions les moins à risque, où les libéraux avaient gagné par une marge de 21 % ou plus. Si nous adoptons la perspective la plus large et ajoutons les circonscriptions où les libéraux ont perdu par une marge de 10 %, les pourcentages se rejoignent : 40 % des candidats de minorités visibles se sont présentés dans des circonscriptions plutôt sûres, comparativement à 37 % des candidats non issus de minorités visibles.

Le Bloc québécois, quant à lui, n'a pas présenté de candidats de minorités visibles dans les circonscriptions où il avait gagné en 2000, alors que 25 % de ses candidats non issus de minorités visibles – un contingent beaucoup plus considérable – se sont présentés dans ces circonscriptions enviables. Le mieux que l'on puisse dire est que l'un de leurs cinq candidats membres de minorités visibles s'est présenté dans une circonscription où le parti avait perdu par dix % ou moins. Pour ce qui est du NPD, on ne peut manquer d'être frappé par le nombre très restreint de sièges attrayants accessibles aux candidats non membres de la Chambre, indépendamment de leur origine. Le parti aurait été bien en peine s'il avait voulu donner à tous ses nouveaux candidats une chance sérieuse d'être élus.

Enfin, constatation non négligeable, il faut noter que le nouveau Parti conservateur a eu tendance, lui aussi, à respecter un certain équilibre dans la désignation de ses candidats de minorités visibles. Vingt pour cent d'entre eux se sont présentés dans des circonscriptions où soit l'Alliance soit le Parti progressiste-conservateur avait gagné en 2000 (ou où le vote

combiné des deux partis aurait assuré la victoire), alors que le chiffre comparable pour les candidats non issus de minorités visibles était de 24 %. Dans le cas des sièges les « plus sûrs », les pourcentages sont du même ordre, soit 10 % par rapport à 8 %. Il semblerait donc que le parti n'a pas seulement mis en candidature le plus grand contingent de candidats de minorités visibles, mais qu'il l'a fait en s'engageant, jusqu'à un certain point, à en faire élire un plus grand nombre.

En conclusion, il convient de faire plusieurs observations sur les candidats de minorités visibles à l'élection de 2004. La plus importante tient au fait qu'un nombre sans précédent de membres de minorités visibles ont été désignés comme candidats. On a également constaté, chez ces candidats, une forte tendance à se présenter dans des circonscriptions caractérisées par la diversité. De plus, ils ont affronté des situations concurrentielles généralement similaires à celles qu'ont connues les autres candidats. Globalement, ces tendances donnent à penser que la croissance accélérée de la population issue de minorités visibles n'est pas passée inaperçue au sein des partis politiques, qui semblent avoir réagi en mettant en candidature un plus grand nombre de candidats qui en proviennent. C'est le bon côté de la médaille. Malheureusement, il semble qu'il faille augmenter grandement le nombre de mises en candidature si l'on veut faire élire beaucoup plus de députés.

Notes

1. Il existe une exception importante à cet égard : Livianna S. Tossutti et Tom Pierre Najem, « Minorities and Elections in Canada's Fourth Party System: Macro and Micro Constraints and Opportunities », *Études ethniques du Canada*, vol. 34, no 1, 2003, p. 85-112. Voir aussi Jerome H. Black, « Representation in the Parliament of Canada: The Case of Ethnoracial Minorities », dans Joanna Everitt et Brenda O'Neil, éd., *Citizen Politics: Research and Theory in Canadian Political Behaviour*, Don Mills (Ontario), Oxford University Press, 2002, p. 355-385.
2. Les méthodes utilisées pour catégoriser les origines des candidats de minorités visibles à l'élection de 2004 et de ceux qui sont devenus députés sont expliquées dans l'étude de Jerome H. Black, « Ethnoracial Minorities in the 38th Parliament: Patterns of Change and Continuity » dans Caroline Andrew, John Biles, Myer Siemiatycki, Erin Tolley, éd., *Electing a Diverse Canada*, Vancouver, University of British Columbia Press, à paraître.
3. Voir, par exemple, la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, *Pour une démocratie électorale renouvelée*, vol. 1, Ottawa, Ministre des Approvisionnement et Services Canada, 1991, p. 101-105.
4. La plupart des explications proposées dans le texte sont discutées dans Daiva K. Stasiulis et Yasmeen Abu-Laban, « The House the Parties Built: (Re)Constructing Ethnic Representation in Canadian Politics » dans Kathy Megyery, éd., *Ethno-Cultural Groups and Visible Minorities in Canadian Politics: The Question of Access*, Toronto, Dundurn, 1991, p. 3-99, et C. Simard et coll., « Visible Minorities and the Canadian Political System » dans Megyery, *Ethno-Cultural Groups*, p. 161-261. Voir également Jerome H. Black, « La participation des immigrants et des membres des minorités ethnoraciales aux élections fédérales

-
- canadiennes », *Perspectives électorales*, vol. 3, no 1, 2001, p. 8-13.
5. Les statistiques, du moins pour l'élection de 1993, démontrent que les électeurs canadiens n'affichent pas de préjugé à l'encontre des candidats de minorités visibles. Voir Jerome H. Black et Lynda Erickson, « The Ethnoracial Origins of Candidates and Electoral Performance: Evidence from Canada », *Party Politics*, à paraître.
 6. Tossutti et Najem, « Minorities and Elections ».
 7. Voir, par exemple, Bill Cross, *Political Parties: Canadian Democratic Audit*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2004, p. 22-23 et 67-73.
 8. David Laycock, *The New Right and Democracy in Canada: Understanding Reform and the Canadian Alliance*, Don Mills (Ontario), Oxford University Press.
 9. Tossutti et Najem, « Minorities and Elections ».
 10. Tossutti et Najem ont passé en revue les élections de 1993, 1997 et 2000 et trouvé qu'il n'y avait pas de différence significative entre la compétitivité des circonscriptions où les candidats étaient issus de minorités visibles et des circonscriptions où se présentaient des candidats qui n'en faisaient pas partie. « Minorities and Elections », 1998-1999. De leur côté, Black et Erickson, à l'aide de méthodes différentes, ont constaté, pour l'élection de 1993, que les candidats de minorités visibles étaient désavantagés. « The Ethnoracial Origins of Candidates ».
-